

**SOPRA-ISO
SOPRA-ISO PLUS**

Available in English

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
Non réglementé		Non réglementé

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Panneaux isolants pour toiture en polyisocyanurate

Fabricant :

Soprema Canada
3100, rue Kunz
Drummondville (Québec) J2C 6Y4
CANADA
Tél. : 819 478-8163

Distributeurs :

Soprema Inc.
44955, Yale Road West
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3
CANADA
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA
310, Quadral Drive
Wadsworth (Ohio) 44281
ÉTATS-UNIS
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA
12251, Seaway Road
Gulfport (Mississippi) 39503
ÉTATS-UNIS
Tél. : 228 701-1900

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h à 17 h) : 1 800 567-1492

CANUTEC (Canada) (24h) : 613 996-6666

CHEMTREC (É.-U.) (24h) : 1 800 424-9300

SECTION II. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGER

Panneau de mousse en polyisocyanurate. Ce produit ne présente aucun danger pour la santé par inhalation, ingestion ou contact sauf si soumis à des opérations telles que sciage, ponçage ou usinage qui résultent en génération de particules aéroportées (poussières). L'exposition à des niveaux de poussière élevés peut irriter la peau, les yeux, le nez, la gorge ou les voies respiratoires supérieures. L'inhalation de grandes quantités de poussière durant de longues périodes peut surcharger les mécanismes d'élimination pulmonaire et faire que les poumons soient plus vulnérables aux maladies respiratoires.

SECTION III. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Mousse de polyisocyanurate ¹	Aucun	80-100	10 mg/m ³ (poussières respirables)	Non établie
Fibre de verre ¹	65997-17-3	7-13	1 f/cc pour fibres plus longues que 5 µm avec un diamètre de moins que 3 µm	Non établie
Noir de carbone ¹	1333-86-4	1-5	3 mg/m ³ (poussières respirables)	Non établie

1. L'exposition au produit au-dessus des limites d'exposition n'est pas susceptible de se produire étant donné sa forme (incorporé au mélange) et l'utilisation prévue. La limite d'exposition est donnée à titre de référence seulement.

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Respirer les poussières de ce produit peut causer une gorge qui gratte, une congestion et une toux légère.

Mousse de polyisocyanurate : Les poussières peuvent causer une irritation mécanique passagère des voies respiratoires. (2)

Fibre de verre : Des fragments aéroportés de fibre de verre peuvent causer une irritation mécanique des voies respiratoires supérieures, particulièrement de la bouche, du nez et de la gorge; la poussière de verre peut causer une irritation passagère des voies respiratoires supérieures. (2)

Noir de carbone : Le noir de carbone ne semble pas causer des effets nocifs significatifs après une simple exposition à court terme, sauf les effets généraux qui seraient prévus avec toute poussière fine (concentrations élevées peuvent causer la toux et l'irritation légère et temporaire). (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent causer une irritation de la peau.

Mousse de polyisocyanurate : Irritation mécanique passagère. (2)

Fibre de verre : Le contact direct avec la mousse côté rude ou côté feutre peut causer des coupures d'abrasion mécaniques ou des piqûres aux doigts, mains ou peau exposée. (2)

Noir de carbone : Le noir de carbone n'est pas irritant pour la peau. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX

La poussière peut causer l'irritation des yeux.

Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre : Une irritation mécanique, rougeur, larmolement et vision floue peuvent survenir si des poussières générées de ces produits viennent en contact avec les yeux. (1)

Noir de carbone : La poussière du noir de carbone n'est pas irritante pour les yeux sauf comme un « corps étranger ». (1)

INGESTION

Il est peu probable que des quantités toxiques de ce produit soient ingérées sous utilisation et manutention normales.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CONTACT AVEC LA PEAU

Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre : Aucun connu.

Noir de carbone : De fines particules peuvent être absorbées par la peau et être prises dans les follicules des cheveux causant une décoloration (« tatouages » au noir de carbone) et points noirs folliculaires. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX

Fibre de verre : Aucun connu.

INHALATION

Mousse de polyisocyanurate : Il n'y a aucune évidence que les poussières générées par ce produit cause des maladies chez les humains. (2)

Fibre de verre : Aucun effet chronique sur la santé n'est connu pour être associé à l'exposition à la fibre de verre de filament continu. (2)

Noir de carbone : La poussière de noir de carbone est extrêmement fine et légère et peut être aspirée profondément dans les poumons, où elle peut s'accumuler. Normalement la poussière peut se dégager graduellement des poumons et n'a aucun effet nocif. Cependant, des concentrations élevées de poussière peuvent accabler la capacité de dégagement des poumons, obstruer les poumons, et interférer avec la fonction pulmonaire. Les symptômes peuvent inclure la toux, production accrue de flegme, et souffle court. Il est peu probable que des quantités toxiques de ce produit soient ingérées sous utilisation et manutention normales. (1)

EFFETS SUR LE SYSTÈME NERVEUX

Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre, Noir de carbone : Aucun connu.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Mousse de polyisocyanurate : Aucune information disponible.

Fibre de verre : Les résultats d'études épidémiologiques n'ont montré aucune augmentation de maladie respiratoire ou cancer. Le Centre international pour la recherche sur le cancer (CIRC) a classé la fibre de verre en filament continu « Non classable comme cancérigène chez les humains » (Groupe 3). (2)

Noir de carbone : Le CIRC a conclu qu'il n'y avait aucune évidence adéquate pour la cancérogénicité du noir de carbone chez les humains et qu'il y avait évidence suffisante que le noir de carbone est cancérigène chez les animaux expérimentaux. Le CIRC a conclu que ce produit chimique est probablement cancérigène chez les humains (Groupe 2B). La Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) a désigné ce produit chimique non classable comme cancérigène chez les humains (A4). Le Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP) n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérigènes. (1)

TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre, Noir de carbone : Aucune information disponible.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre, Noir de carbone : Aucune information disponible.

MUTAGÉNÉCITÉ

Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre, Noir de carbone : Aucune information disponible.

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

En cas d'irritation, laver la peau avec de l'eau et du savon.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

INHALATION

Évacuer la victime à l'air frais. Boire de l'eau pour dégager la gorge et se moucher pour enlever la poussière. Obtenir des soins médicaux si la sensation désagréable persiste.

INGESTION

Le produit n'est pas destiné à être ingéré ou mangé. Si le produit est ingéré, une irritation des voies gastro-intestinales peut survenir, et devrait être traitée de manière symptomatique. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau pour enlever les particules, et boire beaucoup d'eau pour aider à réduire l'irritation. [Aucun effet chronique n'est prévu suite à l'ingestion.]

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Non applicable
EXPLOSIBILITÉ : Non applicable
POINT D'ÉCLAIR : Non applicable

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non disponible
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)

Non applicable

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Ce produit est un objet solide qui brûlera si exposé à une source d'ignition de chaleur et d'intensité suffisantes, ou à une flamme vive, telle une torche à souder. Il devrait être installé avec une barrière thermique de 15 minutes entre lui-même et l'intérieur de la structure.

PRODUITS DE COMBUSTION

Sous certaines conditions d'incendie, des gaz combustibles peut être générés créant une rapide propagation et une forte intensité des flammes ainsi que des fumées denses et noires. Ce produit en flammes peut produire des fumées et des gaz irritants et potentiellement toxiques, incluant le monoxyde de carbone et bioxyde de carbone; d'autres fractions non déterminées d'hydrocarbures peuvent être libérées en petites quantités.

MOYENS D'EXTINCTION

CO₂, poudre chimique sèche et jet d'eau.

PROCÉDURES SPÉCIALES

Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes.

SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES ET DÉVERSEMENTS : Non applicable.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION : De la poussière peut être générée durant des opérations de découpage. Utilisez un système de ventilation locale ou générale afin d'éviter l'exposition aux poussières lors du découpage ou du sablage.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit sec et bien ventilé. S'assurer que les contenants et les zones de stockage et les contenants d'expédition sont adéquatement ventilés. Les règles de Défense de fumer – Aucune allumette – Aucun briquet – doivent être respectées. Installer selon les recommandations du manufacturier.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants.

RESPIRATOIRE : Si la limite d'exposition aux poussières est dépassée, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

YEUX : Les lunettes étanches ou lunettes de sécurité avec coques latérales sont recommandées.

PIEDS : Souliers de travail conformes aux normes.

CORPS : Si des poussières sont générées en excès pendant les opérations de découpage, porter des manches longues, des vêtements amples, des pantalons longs et des gants, afin de réduire les irritations.

AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :

Solide

ODEUR ET APPARENCE :

Panneau de couleur blanc ou crème recouvert en surface par une feuille en fibre de verre noire.

SEUIL DE L'ODEUR :

Non applicable

DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :

Non applicable

TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) :

Non applicable

POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :

Non applicable

POINT DE CONGÉLATION :

Non applicable

DENSITÉ (H₂O = 1) :

Non déterminée

SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :

Non soluble

CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES

(C.O.V.) :

Non applicable

VISCOSITÉ :

Non applicable

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériel est stable. Éviter les sources d'ignition.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Stable.

INCOMPATIBILITÉ : Acétone, méthyléthylcétone, tétrahydrofurane, chlore, chloroforme, peroxyde d'hydrogène, dichloréthane, sulfoxyde diméthylque et formamide diméthylque.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Aucun identifié. Si brûlé, produira principalement du CO, du CO₂, et du HCN sous certaines conditions.

POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Non.

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre : Non disponible.

Noir de carbone : (1)

CL₅₀ (inhalation, rat) : 6 750 ppm (exposition de 4 heures)

DL₅₀ (oral, rat) : Non disponible

DL₅₀ (cutané, lapin) : Non disponible

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Mousse de polyisocyanurate : Aucune information disponible.

Fibre de verre : Beaucoup d'études ont été entreprises pour déterminer les effets potentiels à long terme de l'inhalation de fibre de verre. Bien que peu concluante, la recherche soutenue par l'industrie indique que les employés d'usine qui ont été les premiers employés il y a plus de 30 ans dans les usines de laine de verre et de laine minérale ont un taux accru de cancer du poumon par rapport à certaines autres populations de référence. Des résultats semblables n'ont pas été rapportés concernant des employés d'usines de fibre textile. Les études sur des animaux n'ont pas démontré de taux accru de cancer du poumon lorsque des animaux ont respiré de grandes quantités de fibres de verre. L'implantation artificielle ou l'injection de fines fibres de verre dans la poitrine, la cavité abdominale ou la trachée des animaux de laboratoire a causé le cancer. (2)

Noir de carbone : On a observé quelques effets sur le poumon inférieur (épaississement et atélectasie alvéolaires) chez des rats suite à l'inhalation continue de 4 mg/m³ de noir au tunnel pendant 16 jours. Des résultats contradictoires ou non significatifs ont été obtenus dans 3 autres études. (1)

IRRITATION DES YEUX

Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre : Aucune information disponible.

Noir de carbone : Des suspensions de carbone et de graphite n'ont produit aucun signe d'inflammation même lorsque injecté dans les yeux des lapins. (1)

IRRITATION DE LA PEAU

Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre, Noir de carbone : Aucune information disponible.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

INHALATION

Mousse de polyisocyanurate : Une étude sur des animaux a rapporté le cancer du poumon suite à l'exposition à des niveaux élevés de poussière, des études ultérieures sur des animaux n'ont pas montré ce résultat. L'emphysème a été causé chez les animaux suite à l'exposition à des niveaux élevés de poussière. (2)

Fibre de verre : Aucune information disponible.

Noir de carbone : Beaucoup d'études sur l'exposition par inhalation ont été entreprises sur des animaux expérimentaux. En général, ces études prouvent que l'accumulation excessive de noir de carbone dans les poumons peut avoir comme conséquence des réactions inflammatoires significatives (bronchite chronique, alvéolite et protéinose alvéolaire). Dans 2 études, on a observé une cicatrisation du poumon légère à modérée (fibrose) chez les rats suite à l'exposition à

11,6 mg/m³ et une réaction fibrotique marquée chez les rats suite à l'exposition à des concentrations élevées (approximativement 52,8 mg/m³). On a observé seulement des effets fibrotiques légers à des concentrations aéroportées d'approximativement 7,1 mg/m³. D'autres études n'ont pas montré d'effets fibrotiques. CIRC a suggéré que la réaction inflammatoire à une charge excessive des poumons de noir de carbone peut plus tard avoir comme conséquence des changements fibrotiques. Quelques recherches ont été menées utilisant la voie d'administration intra-trachéale. Cette recherche n'a pas été évaluée ici en raison de sa pertinence incertaine aux expositions professionnelles. (1)

ORGANES CIBLES

Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre, Noir de carbone : Aucune information disponible.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Mousse de polyisocyanurate : Aucune information disponible.

Fibre de verre : Le CIRC a classé la fibre de verre de filament continu comme une substance du Groupe 3, « ne peut être classé en fonction de sa cancérogénicité chez l'humain ». (2)

Noir de carbone : Le CIRC a déterminé qu'il y a une évidence suffisante que le noir de carbone est cancérogène pour les animaux expérimentaux. On a observé une incidence accrue de tumeurs aux poumons dans 3 études utilisant des rats femelles, mais pas chez les rats mâles ou les souris. On n'a observé aucune augmentation de tumeurs de la peau suite à l'application cutanée d'huile en suspension ou d'eau en suspension contenant 10% ou 20% de noir de carbone (types divers). Quand des extraits de benzène de noir de carbone ont été utilisés, cependant, on a observé des augmentations de tumeurs de la peau. (1)

EFFETS SUR LA REPRODUCTION

Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre et Noir de carbone : Aucune information disponible.

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre et Noir de carbone : Aucune information disponible.

MUTAGÉNÉCITÉ

Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre : Aucune information disponible.

Noir de carbone : Des résultats positifs et négatifs ont été obtenus dans des études sur des rats in vivo. Des résultats positifs ont été obtenus sur des cellules somatiques suite à l'exposition des rats par inhalation. Généralement, des résultats négatifs ont été obtenus dans des tests à court terme utilisant des bactéries et des cellules mammaliennes cultivées et des insectes. (1)

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Ne pas jeter les résidus dans les drains sanitaires, les drains pluviaux ou les eaux de surface. S'ils venaient à être accidentellement rejetés à l'eau, les résidus flotteraient et se disperseraient avec le vent et le courant. Dans ce cas, retenez les morceaux à l'aide d'une perche et ramassez-les manuellement ou par aspiration. Les ingrédients chimiques de ce matériel ne sont pas prévus pour causer des dommages aux plantes ou animaux aquatiques ou terrestres; cependant, les poissons ou autres animaux peuvent manger ce produit, ce qui peut obstruer leurs voies digestives. (Quelques composantes de ce produit ne sont pas biodégradables.)

En cas d'incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans les sols, sous-sols, les égouts, les lacs, les rivières. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales)

pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière n'est également pas reconnue comme un déchet dangereux par l'EPA en vertu de la réglementation du RCRA (É.-U.).

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé par le TMD ni par le DOT.

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

Prop. 65 : Ce produit contient des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

ASTM :	American Society for Testing and Materials (États-Unis)
CAS :	Chemical Abstract Services
CSA :	Association Canadienne de Normalisation
DL₅₀/CL₅₀ :	Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
DOT :	Department of Transportation (États-Unis)
EPA :	Environmental Protection Agency (États-Unis)
NIOSH :	National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
RCRA :	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
SGH :	Système Général Harmonisé
TMD :	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV-TWA :	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Références :

- (1) CHEMINFO (2018) Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada
- (2) Fiche de données de sécurité du fournisseur

Numéro de la FDS : CA U DRU SS FS 021

Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA Canada sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.soprema.ca

Justification de la mise à jour :

- Mise à jour triennale.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.